

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN  
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-25

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mallevall sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Nombre de membres présents	:	28
■ Nombre de votants	:	33
■ Quorum	:	18
■ Date de la convocation	:	07 décembre 2022

**Objet : Piscine -  
Position du conseil communautaire sur le projet de réhabilitation de la piscine**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i> ), M. Stéphane TARIN ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI ( <i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :**

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP ( <i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ), Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET ( <i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i> ) -

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL.
------------	--------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2023

Affichage : 06/01/2023

M. le vice-président rappelle que lors du conseil communautaire du 7 juillet dernier, une présentation a été faite du rapport du Bureau d'études ADOC dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la piscine à Pélussin.

Plusieurs scénarios ont été présentés. Il a été demandé que ce rapport soit présenté et débattu au niveau de chaque commune.

A l'issu des différentes réunions menées tant au niveau communautaire que communal, il est demandé au conseil communautaire de se positionner sur le projet de réhabilitation de la piscine, sur la base du scénario 2 : réhabilitation complète permettant d'accueillir les scolaires et avec un chenal d'accès dans l'eau. L'estimation du coût projet est basée à 4 200 000 € HT.

Le conseil communautaire est amené à se positionner sur la poursuite de la réflexion communautaire sur la base de ce scénario n°2.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 23 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE ET 2 VOIX D'ABSTENTION :**

- Approuve la poursuite de la réflexion communautaire sur la base du scénario n°2.

CONTRE	ABSTENTION
Mme Béatrice RICHARD M. Philippe BAUP M. Charles ZILLIOX M. Jacques BERLIOZ M. Patrick MÉTRAL Mme Brigitte BARBIER M. Jean Baptiste PERRET Mme Nathalie BÉAL	M. Jean Louis POLETTI Mme Sylvie GUISSSET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Serge RAULT  


Secrétaire de séance

  
Patrick MÉTRAL  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2023

Affichage : 06/01/2023